



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Appel à commentaires pour de nouvelles normes nationales sur la sécurité sanitaire](#)

[Rédaction en cours des « Mesures d'identification de variétés transgéniques »](#) - évaluation de la gestion des OGM en Chine

[Appel à commentaires sur la réglementation vis-à-vis de 'l'enregistrement des formules des poudres chinoises de lait infantile'](#) - une réorganisation de la filière de lait infantile chinoise devrait suivre

[Obtention d'une licence d'importation délivrée automatiquement pour certaines productions](#) - contrôle renforcé pour l'importation d'orge, de sorgho, de manioc et de DDGS

[Fin d'exonération de TVA pour les engrais chimiques](#) - arrêt des politiques favorables mises en application depuis 1994

[Appel à commentaires pour la « Méthode de gestion sur l'inspection de la vente en ligne des denrées alimentaires »](#) - contrôle sur la vente en ligne des denrées alimentaires

[La CDFA sollicite des avis sur les variétés et les paramètres d'analyse lors des contrôles par prélèvement des denrées alimentaires](#) - une mesure de renforcement de contrôle vis-à-vis des denrées alimentaires

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Vanguard rencontre des difficultés lors de fermetures de magasins](#) - 10% des supermarchés fermeront après la fusion de TESCO avec Vanguard

[L'AQSIQ coopère avec 54 plateformes e-commerce pour lutter contre les contrefaçons et les produits de mauvaise qualité](#) - Création d'une liste noire des producteurs malhonnêtes et illégaux

[L'AQSIQ évoque les raisons du refus des vins importés aux frontières chinoises durant les 6 premiers mois 2015](#) - Niveau excessif des conservateurs alimentaires et du cuivre

[Des producteurs australiens prêts à mettre le prix pour vendre leurs produits biologiques en Chine](#) - Bien que difficile à obtenir, la certification « Agriculture Biologique chinoise » attire de plus en plus d'entreprises étrangères

[Les États-Unis rappellent à leurs producteurs de ne plus utiliser de ractopamine dans les élevages porcins destinés à l'export vers la Chine](#) - Les Américains cherchent à enrayer la baisse de leurs exportations de viande porcine

[Des médicaments interdits ont été retrouvés dans des alcools « santé » chinois](#) - les abus sont nombreux dans ce secteur lucratif

[Alibaba va devenir le deuxième actionnaire de Suning](#) - rapprochement stratégique entre les deux groupes

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Appel à commentaires pour de nouvelles normes nationales sur la sécurité sanitaire

Le 4 août 2015, la NHFPC a mis en ligne sur son site internet 15 projets de normes nationales pour appel à commentaires auprès du grand public, incluant les normes intitulées « Hygienic standard for storage and transportation, and sales for the refrigerated dairy products », « Hygienic standard for the production of prepackged drinking water », « General safety requirements for food contact materials and products », « Cooked meat products », ainsi que des normes d'analyse. La date finale pour l'envoi des commentaires est fixée au 10 septembre 2015.

Thématique : Sécurité sanitaire – Normes

Date de parution : le 4 août 2015

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s3593/201508/d94931316f1347439ae53e2f6791c5fa.shtml> (Site internet de la NHFPC)

Rédaction en cours des « Mesures d'identification de variétés transgéniques » - évaluation de la gestion des OGM en Chine

Le MOA a récemment indiqué dans une documentation officielle que la rédaction des « Mesures d'identification de variétés transgéniques » ainsi que des modifications de la « Méthode de gestion sur l'évaluation de la sécurité des organismes génétiquement modifiés » et des « Règlements de gestion sur la sécurité des organismes génétiquement modifiés » sont en cours dans l'objectif d'établir un système complet de gestion pour l'industrialisation des OGM.

Selon la réglementation chinoise, il est obligatoire d'obtenir un certificat d'identification, un permis de production et un permis d'exploitation de semences avant la plantation commerciale d'une culture OGM. A ce jour, seule la technologie du coton OGM connaît une percée et un développement notable en Chine.

Thématique : Sécurité sanitaire – OGM

Date de parution : le 6 août 2015

Source : <http://www.mrjxw.com/shtml/mrjxw/20150806/72691.shtml> (Site internet du journal « National Business Daily »)

Appel à commentaires sur la réglementation vis-à-vis de 'l'enregistrement des formules des poudres chinoises de lait infantile' – une réorganisation de la filière de lait infantile chinois devrait suivre

La nouvelle « Loi sur la sécurité sanitaire » sera en application à compter du 1^{er} octobre 2015. La CDFA vient de lancer un appel à commentaires pour la « Méthode de gestion pour l'enregistrement des formules des poudres de lait infantile ».

Selon cette nouvelle réglementation, la formule enregistrée par une entreprise ne peut être utilisée que pour la fabrication d'un seul produit. Cette nouvelle réglementation précise les points suivants :

- Interdiction de produire des poudres de lait infantile sous différentes marques avec une seule formule,
- Interdiction de limiter les régions de distribution pour des poudres de lait,
- Interdiction de produire spécialement pour des distributeurs.

Selon des professionnels, l'enregistrement des formules de poudres de lait infantile réduira largement le nombre de marques. Cette réglementation ne sera appliquée que pour les produits fabriqués en Chine, les grandes entreprises possédant de lieux de production à l'étranger ne seront pas impactées.

Thématique : Lait infantile

Date de parution : le 7 août 2015

Source : <http://www.yicai.com/news/2015/08/4666625.html>

Obtention d'une licence d'importation automatique pour certaines productions – contrôle renforcé pour l'importation d'orge, de sorgho, de manioc et de DDGS

Le MOFCOM et l'Administration Générale de la Douane chinoise ont diffusé, le 6 août dernier, une co-annonce N° 34-2015 portant sur l'obligation d'obtenir une licence d'importation automatique pour l'orge (SH 1003.10.00, 1003.90.00), le sorgho (SH 1007.10.00, 1007.90.00), le manioc (SH 0714.10.10, 0714.10.20, 0714.10.30), et le DDGS (SH 2303.30.00.10), à partir du 1^{er} septembre 2015.

Selon des analyses des professionnels, cette mesure pourrait amener à un contrôle renforcé pour l'importation de ces produits, celle-ci ayant connu une forte augmentation ces dernières années. Actuellement en Chine, les stocks de maïs et de blé sont assez importants.

Thématique : Accès au marché - Céréales

Date de parution : le 12 août 2015

Source :

http://www.chinafeed.org.cn/cms/_code/business/include/php/3242804.htm (Site internet du MOFCOM)

<http://www.qhdb.com.cn/Newspaper/Show.aspx?id=177084> (Site internet du journal « Future Daily »)

Fin d'exonération de TVA pour les engrais chimiques – arrêt des politiques favorables mises en application depuis 1994

Le Ministère des Finances, l'Administration Générale de la Douane et l'Administration Générale de la Taxation ont diffusé, le 10 août dernier, une co-annonce sur la fin de l'exonération de TVA, à hauteur de 13%, pour les engrais chimiques distribués et importés en Chine. Cette nouvelle réglementation sera mise en application à compter du 1^{er} septembre 2015.

Depuis 1994, le gouvernement chinois applique des politiques favorables pour certains engrais chimiques locaux ou importés, par exonération ou remboursement de taxe acquittée. Selon l'article, les inconvénients de ces politiques sont apparus progressivement. Le moment est opportun pour arrêter ces politiques afin de réduire l'utilisation excessive des intrants agricoles.

D'après des responsables du ministère des Finances, l'exonération de TVA continue de s'appliquer pour la production et la distribution des engrais organiques.

Thématique : Taxation - Engrais

Date de parution : le 12 août 2015

Source : http://www.farmer.com.cn/jjpd/nz/fl/201508/t20150812_1134227.htm (Site internet du journal « Farmer's Daily »)

Appel à commentaires pour la « Méthode de gestion sur l'inspection de la vente en ligne des denrées alimentaires » - contrôle sur la vente en ligne des denrées alimentaires

Récemment, la CFDA a lancé un appel à commentaires pour la « Méthode de gestion sur l'inspection de la vente en ligne des denrées alimentaires ». Selon cette réglementation, les magasins de vente en ligne distribuant des denrées alimentaires devront obligatoirement acquiescer le permis de distribution des denrées alimentaires en ligne ou le certificat d'enregistrement. Les informations concernant les produits qui sont diffusées sur le site doivent être conformes aux réglementations, réelles et précises, sans mention de fonctions de prévention ou de traitement de maladies.

Les sites de vente en ligne ont l'obligation de vérifier la qualité des distributeurs de denrées alimentaires, et d'établir un système d'inspection sur les denrées alimentaires en vente en ligne et sur leurs informations.

Responsable de l'inspection au niveau national de la vente en ligne des denrées alimentaires, la CFDA créera un système national d'inspection.

Thématique : Sécurité sanitaire – e-commerce

Date : le 21 août 2015

Source : <http://www.cqn.com.cn/news/pinpai/shipin/1070651.html> (Site internet du journal « China Quality News »)

La CFDA sollicite des avis sur les variétés et les paramètres d'analyse lors des contrôles par prélèvement des denrées alimentaires – une mesure de renforcement de contrôle vis-à-vis des denrées alimentaires

La CFDA a récemment lancé sur son site internet une sollicitation d'avis du grand public en matière des catégories de produits et des paramètres d'analyse pour des contrôles par prélèvement des denrées alimentaires.

Le public peut entrer sur le site <http://www.cfda.gov.cn> - rubrique « Informations sur des contrôles par prélèvement des denrées alimentaires » (食品抽检信息) afin de choisir des variétés et des paramètres d'analyses prioritaires.

Cette sollicitation d'avis est un travail continu. Aucune date limite n'a été programmée. La CFDA analysera les avis reçus, fixera les catégories de produits et paramètres d'analyse prioritaires, et publiera en temps réel les résultats des contrôles par prélèvement.

Thématique : Sécurité sanitaire – Contrôle

Date : le 21 août 2015

Source : <http://www.sfd.gov.cn/WS01/CL0050/127281.html> (Site internet de la CFDA)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Vanguard rencontre des difficultés lors de la fermeture de magasins – 10% des supermarchés devront fermer après la fusion de TESCO avec Vanguard

La vente au détail traverse actuellement une période difficile en Chine. Afin de limiter les pertes des supermarchés TESCO, rachetés par Vanguard en 2014, ce dernier a déjà fermé plusieurs magasins dans les provinces du Shandong et de Guangdong depuis le rachat. Après évaluation, Vanguard a décidé de vendre 2 supermarchés TESCO au groupe WU MART et d'en fermer 1 autre, tous situés à Beijing. Lors de cette fermeture, Vanguard a dû faire face à des manifestations des salariés et les négociations sont encore en cours avec les 3 derniers employés. Selon l'ancien CFO de China Resource Entreprise Limited, Vanguard devrait fermer 10% des supermarchés du groupe après sa fusion avec TESCO.

Thématique : Commerce de détail

Date de parution : le 6 août 2015

Source : http://bjcb.morningpost.com.cn/html/2015-08/06/content_361171.htm (Site internet du journal « Beijing Morning Post »)

L'AQSIQ coopère avec 54 plateformes de e-commerce pour lutter contre les contrefaçons et les produits de mauvaise qualité – Création d'une liste noire des producteurs malhonnêtes et illégaux

Lors d'une grande conférence qui s'est tenue le 5 août 2015 à Qinghai, 41 entreprises de e-commerce ont rejoint l'Alliance de Partage d'Information sur la Qualité des Produits des Plates-formes de e-commerce 全国电子商务产品质量信息共享联盟. Au total, 54 entreprises font désormais partie de cet organisme ayant pour but de traquer les contrefaçons et les produits de mauvaise qualité.

Entreprises, administration, interprofessions et associations de consommateurs alimentent une base de données dont les informations sont mises en ligne. A ce jour, 3625 produits ont déjà été épinglés sur le site et les entreprises membres de l'alliance les ont retirés de leurs sites. Une liste noire d'entreprises malhonnêtes ou illégales a également été établie.

Ces mesures devraient aider les sites de e-commerce à mieux contrôler la qualité des produits vendus sur leurs plateformes, alors que les contrefaçons et problèmes de qualité sont nombreux et de plus en plus dénoncés par les consommateurs et les entreprises contrefaites.

Thématique : E-commerce – Qualité

Date de parution : le 6 août 2015

Source : http://food.china.com.cn/2015-08/06/content_36242132.htm

L'AQSIQ évoque les raisons du refus des vins importés aux frontières chinoises durant les 6 premiers mois 2015 – Niveau excessif des conservateurs alimentaires et de cuivre

Selon un rapport de l'AQSIQ, durant les 6 premiers mois 2015, les autorités compétentes chinoises ont refusé 49 lots de vins importés, dont 20% en raison du niveau excessif d'acide sorbique et 18% en raison du niveau excessif de cuivre. 29% du vin non-conforme vient d'Espagne et 12% de France. Les vins français comptent pour 40% de l'importation de vin en Chine durant les premiers 6 mois de l'année.

Selon les normes chinoises, le niveau d'acide sorbique ne peut pas dépasser 200 mg/L et celui du cuivre 1.0 mg/L. Les vins importés sont analysés conformément aux normes alimentaires applicables au vin telles que les normes intitulées « Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballés » (GB7718), « Vin » (GB15037), « Alcool Fermenté » (GB2758), etc.

Thématique : Vin – Non-conformité

Date de parution : le 7 août 2015

Source : <https://www.decanterchina.com/zh/index.html?article=1160> (Site internet du Decanter China)

Des producteurs australiens prêts à mettre le prix pour vendre leurs produits biologiques en Chine – Bien que difficile à obtenir, la certification « Agriculture biologique chinoise » attire de plus en plus d'entreprises étrangères.

Les ventes d'aliments biologiques ne cessent de se développer en Chine et attirent de plus en plus de convoitises.

L'accès au marché est pourtant compliqué, puisque la Chine ne reconnaît aucune certification biologique étrangère et qu'elle exige donc que chaque entreprise souhaitant exporter en Chine se fasse agréer selon les critères chinois.

Malgré cela, de plus en plus de producteurs australiens sont prêts à s'acquitter des quelques 50 000 CNY requis pour obtenir la certification et se plient à des procédures longues et fastidieuses.

De nombreux pays souhaiteraient obtenir la reconnaissance de leurs labels nationaux ou internationaux et faciliter l'obtention du label chinois, afin d'élargir l'accès à un marché aux belles perspectives d'avenir. L'Australie pourrait d'ailleurs prochainement entamer des négociations avec la Chine à ce sujet, alors que le Danemark sollicite l'aide de la Chine pour mettre en place des formations dédiées pour ses producteurs.

Thématique : Produits biologiques – Certification

Date de parution : le 12 août 2015

Source : <http://www.cnoa360.com/news/28095974.html> (Site internet de "China National Organic Agriculture")

Les Etats-Unis rappellent à leurs producteurs de ne plus utiliser de ractopamine dans les élevages porcins destinés à l'export vers la Chine – Les Américains cherchent à enrayer la baisse de leurs exportations de viande porcine

La ractopamine, additif alimentaire porcin interdit en Chine depuis 2009, est légale et largement utilisée aux États-Unis. En août 2014, la Chine avait interdit 6 plateformes de transformation et d'exportation à commercer avec la Chine, du fait de la présence de ractopamine dans les viandes testées. Cela a durement affecté les exportations américaines vers la Chine qui ont chuté de 41% au premier semestre 2015, en comparaison avec la même période l'année dernière. L'UE gagne au contraire du terrain, ses exportations ayant augmenté de 38% sur cette même période. Le manque à gagner est d'autant plus important pour les Américains que le prix de la viande de porc est en hausse ces derniers mois.

Le CEO du *National Pork Board* a récemment exhorté les producteurs américains exportant vers la Chine à arrêter d'utiliser la ractopamine dans l'alimentation de leurs cheptels, seule condition à la reprise de leurs exportations en Chine.

Thématique : Produits carnés – Commerce extérieur

Date de parution : le 12 août 2015

Source : <http://www.jiemian.com/article/351106.html>

Des médicaments interdits ont été retrouvés dans des aliments santé chinois – les abus sont nombreux dans ce secteur lucratif

Le flou continue autour des aliments santé et de leur réglementation. Alors que l'ajout de substances médicamenteuses est interdit dans tout aliment en vente sur le sol chinois, de récents tests ont révélé la présence de Sildénafil (médicament pour la dysfonction érectile) dans 69 alcools « santé » (保健酒) fabriqués par 51 entreprises. Les tests ont révélé des teneurs parfois très fortes, pouvant aller jusqu'à 1000mg/L, soit l'équivalent de 2 Viagra Pfizer pour un verre de 125mL d'alcool.

Le marché chinois des aliments santé est l'objet de nombreux abus, publicité mensongère et ajout de substances illégales étant monnaie courante. De nombreux acteurs appellent à la refonte de la législation en vigueur et à un meilleur contrôle du secteur.

Thématique : Aliments santé – Non-conformité

Date de parution : le 21 août 2015

Source : <http://www.cqn.com.cn/news/minsheng/msrd/1070592.html> (Site internet du journal « China Quality News »)

Alibaba va devenir le deuxième actionnaire de Suning – rapprochement stratégique entre les deux groupes

Le 10 août 2015, Alibaba et Suning (un des plus gros distributeurs d'appareils électroménagers en Chine) ont annoncé la mise en place d'un partenariat stratégique. Alibaba investira 28,3 milliards de CNY (environ 14 milliards d'EUR) dans Suning et deviendra ainsi le 2^{ème} plus gros actionnaire, avec 19,99% des actions du groupe. Dans le même temps Suning investira 14 milliards de CNY (environ 2 milliards d'EUR) en actions Alibaba, soit 1,09% du capital du géant du web.

La coopération entre les deux groupes portera principalement sur le développement d'applications mobiles O2O (Online to Offline) et sur la logistique associée à ce mode de vente. Les 1 600 magasins et 5 000 centres de service de Suning seront ainsi connectés au site Alibaba, alors que le groupe Suning possède déjà sa propre plateforme de vente en ligne.

Thématique : E-commerce – Stratégie

Date de parution : le 10 août 2015

Source : <http://tech.sina.com.cn/i/2015-08-10/doc-ixftkpv6997907.shtml>

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
CIQ	China Inspection Quarantine Services
CEO	Chief Executive Officer
CFO	Chief Financial Officer
CFDA	China Food and Drug Administration
CNY	yuan renminbi (monnaie chinoise)
DDGS	Distillers Dried Grains with Solubles
MOA	Ministry Of Agriculture (Ministère de l'agriculture chinois)
MOFCOM	Ministry of Commerce of the PRC
NHFPC	National Health and Family Planning Commission of the PRC (Ministère de la santé chinois)
OGM	Organisme génétiquement modifié

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser une courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Gao Xing – Prospectrice agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Chargée de développement - réglementaire
Laure Elsaesser - Conseiller export agrotech bureau de Pékin
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin
Jennifer Martinez - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.